SYMBA
Bandiat Tardoire
Syndicat Mixte des bassins Bandiat-Tardoire
La Monnerie 87150 CUSSAC
tél. 05 55 70 27 31

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 JANVIER 2026

Séance du comité syndical du 19/01/2026 – Augignac (24)

PRESENTS : M. DESROCHE, BOCHET, LAMARE, DUFOUR, VIROULET, SIMONNEAU, PAULHIAC, PIALHOUX, LEMONNIER, COUSSY, LAFONTAINE, GAILLOT, GOUILHERS, ROUSSEAU, MASLARD
MMES. ILAHA-ITEMA, BREGERE, KEIMPEMA, FERBER
ABSENTS excusés : M. GAYOT, MONTALESCOT, LAURENT
MMES. FERAUDET, FAURE, BOUREAUD
Pouvoirs : Mme CANTET-DESMERY donne pouvoir à M. Laurent PIALHOUX
Secrétaire de séance : M. Laurent PIALHOUX

Le Président du Comité syndical, M. Richard SIMONNEAU, ouvre la séance à 18h09, après l'arrivée retardée de plusieurs membres. Il remercie les élus pour leur présence.

Le procès-verbal du précédent comité syndical, en date du 8 décembre 2025, est soumis à l'approbation de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Le Président s'assure que l'ensemble des délégués a bien reçu la convocation et les documents relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), puis rappelle l'ordre du jour :

I. AFFAIRES GÉNÉRALES & RESSOURCES HUMAINES
- 1. Point sur les mouvements de personnels

II. AFFAIRES BUDGETAIRES
- 1. Débat d'orientation budgétaire

Le Président propose d'ajouter une délibération exceptionnelle à l'ordre du jour concernant la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG87) pour le recours à son service de missions temporaires.

M. Laurent PIAHLOUX est désigné secrétaire de séance.

I. AFFAIRES GENERALES ET RESSOURCES HUMAINES

1. Point sur les mouvements de personnels

Le Président annonce le départ de Mme Orane JEGARD, responsable administrative polyvalente, à compter du lundi 26 janvier 2026, pour rejoindre une autre collectivité. Mme JEGARD prend la parole pour préciser que ce départ s'inscrit dans le cadre d'un rapprochement de conjoint.

2. Conventionnement avec le CDG87 pour le recours au service de remplacement temporaire

M. le Président informe le comité qu'il a pris contact avec le CDG87 afin de pourvoir au remplacement temporaire de Mme JEGARD.

Une candidate, Mme Patricia CHAUBENIT, a été retenue et effectue actuellement une semaine de tuilage avec Mme JEGARD. Elle n'a pas pu assister à la séance mais sera présente lors du prochain comité syndical.

Mme JEGARD présente le principe du conventionnement avec le CDG87, permettant d'assurer la continuité du service administratif et technique. Ce dispositif peut répondre à plusieurs situations :

- ✧ Assurer la continuité du service public,
- ✧ Renforcer temporairement une équipe en période de surcroît d'activité (comme c'est le cas ici).

Le recours à ce service est conditionné par la signature d'une convention entre le syndicat et le CDG87. Mme CHAUBENIT sera employée par le CDG87, et le syndicat remboursera le coût correspondant.

M. Christian DESROCHES demande si Mme CHAUBENIT a déjà réalisé un budget. Mme JEGARD répond que non, mais précise qu'elle sera accompagnée par le CDG87 dans la prise en main du volet budgétaire et comptable.
Une seconde convention sera signée prochainement pour la mise à disposition d'une agente du CDG87 chargée de la formation et de l'accompagnement de Mme CHAUBENIT.

Le président demande s'il y a d'autres questions, met aux voix : adopté à l'unanimité.

II. I. AFFAIRES GÉNÉRALES & RESSOURCES HUMAINES

1. Débat d'orientation budgétaire

Le Président rappelle que cette séance vise à présenter les orientations budgétaires pour l'année 2026, dans la continuité des échanges du comité syndical du 8 décembre 2025.
Il donne la parole à M. David MARHEIN pour la présentation du DOB.

Présentation du budget prévisionnel 2026

M. MARHEIN présente d'abord le tableau prévisionnel des charges à caractère général du SYMBA-BT 2026 :

- ✧ Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 135 514 € TTC
- ✧ Subventions à hauteur de 80 % : 94 859,80 €
- ✧ Reste à charge pour le syndicat : 40 654,20 €
- ✧ Charges à caractère général subventionnables : 34 496,70 €
- ✧ Subventions : 24 147,69 €
- ✧ Reste à charge : 10 349,01 €

Aucune question n'étant posée, M. MARHEIN poursuit avec la présentation du tableau « Interventions 2026 – Budget primitif », correspondant à l'appel à cotisation 2026.
Le coût proposé est de 8,74 € par habitant, calculé à partir des populations INSEE 2022.

Actions prévues et priorisées pour 2026 :

M. MARHEIN détaille les principales opérations prévues :

- ✧ Étude PPG : 60 000 €
- ✧ Vannage de Châlus : 30 000 € TTC
- ✧ Effacement de plans d'eau : 90 000 €
- ✧ Volet agricole : 100 000 €
- ✧ Restauration de zones humides en 2026: 20 000 €
- ✧ Volet ripisylve d'urgence (interventions au cas par cas) : 5 000 €

- ✧ Volet communication et animation 2026 : 7 000 €
- ✧ Montant total des actions : 192 000 €
- ✧ Subventions prévues : 154 396 € avec un reste à charge : 55 104 €, avec une disponibilité de 14 765,03 € pour ajustements en cours d'année.

L'étude sur les 23 seuils du ruisseau du Bandiat, initialement prévue en 2026, est reportée à 2027-2028.

Divers échanges ont lieu entre les élus (M. DESROCHES, M. PIAHLOUX, M. PAULHIAC, M. HIPPOLYTE, M. LAFONTAINE).

Les discussions portent notamment sur :

- ✧ la stabilité de l'appel à cotisation à 150 000 €,
- ✧ les taux de subventions (estimés à 80 % dans le meilleur des cas),
- ✧ les marges de manœuvre en cas de subventions réduites,
- ✧ la possibilité de reporter certaines actions d'une année sur l'autre,
- ✧ la pérennité des aides du Conseil départemental de la Dordogne et de la Région,
- ✧ le calendrier des opérations prévues dans la DIG WARSMANN.

M. MARHEIN précise que les aides de l'Agence de L'eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine s'étalent sur trois ans, permettant un report comptable des actions si nécessaire.

M. David MARHEIN poursuit la présentation en détaillant le tableau des cotisations 2026 par EPCI.
Il annonce les montants suivants :

- ✧ Communauté de communes Ouest Limousin : 44 109,05 €
- ✧ Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus : 11 129,18 €
- ✧ Communauté de communes Porte Océane du Limousin : 2 672,40 €
- ✧ Communauté de communes Périgord Nontronnais : 92 089,37 €

Le total des cotisations s'élève ainsi à 150 000 €.

M. Laurent PIAHLOUX précise que « *l'objectif de la réunion de ce soir est de présenter ces chiffres afin que les élus puissent les faire remonter auprès de leurs EPCI respectifs, notamment concernant le montant global des cotisations.* »

M. Éric LAFFONTAINE intervient pour signaler que le terme « cotisation » est mal utilisé et qu'il conviendrait plutôt de parler de « coût par habitant ».

Mme Audrey ILAHA-ITEMA demande alors : « *Comment cela se passe-t-il concrètement avec les communautés de communes ? Avez-vous déjà échangé avec elles à ce sujet ?* »

M. Richard SIMONNEAU, Président, répond que « *oui, on communique avec les communautés de communes* ».

M. Christian DESROCHES souhaite connaître le montant du coût par habitant pour l'année précédente.
M. David MARHEIN indique qu'il était de 7,25 € par habitant en 2025.
M. Hubert PAULHIAC complète en précisant qu'il s'élevait à 7,20 € en 2024.

Le Président, M. SIMONNEAU, conclut ce point en annonçant que le vote du budget 2026 aura lieu le mercredi 25 février 2026 à 18h00 à Piégut-Pluviers, à la suite de ce débat d'orientation budgétaire du 19 janvier.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président clôture la séance à 20h10, et remercie l'ensemble des élus pour leur participation et la qualité des échanges.

Le Président,

SYMBA
La Monnerie
87150 CUSSAC
Bandiat-Tardoire

Le secrétaire de séance

M. Pialhoux,